



Demande de garde par les grands parents

Par **aline**, le **20/05/2008** à **00:09**

Bonjour
Je vais me séparer de mon concubin et
J'ai ma belle mère (mère de mon concubin) qui veut demander la garde de ma fille de 5ans
Elle compte nous retirer le droit de garde de notre fille (a moi comme a son père)
et en faire une demande plaignière (si c'est le bon terme que j'ai utilisée)
La mère de mon concubin compte faire intervenir l'assistante sociale et la DDASS
En as t'elle le droit
Va t'elle nous enlever notre fille
Que dois je faire
A qui dois je me renseigner
J'ai pris rendez vous aupres d'un avocat (demain dans la journée)
Dois je établir des attestations auprès de notre médecin traitant de l'école de la famille des amis etc pour préciser que ma fille est très bien avec son père et moi
Nous sommes désemparés et nous savons que faire
Merci de votre aide

Par **aline**, le **21/05/2008** à **09:27**

L'avocat peut me renseigner que dans 2 mois
Je fais quoi en attendant
Merci

Par **sosso**, le **22/05/2008** à **23:11**

Bonjour Aline,
Pour quels motifs, votre belle mère ferait cela ?
Je vous rassure cela ne se fait pas comme ça, si par exemple, elle le fait, le juge " va faire mener une enquête sociale" (éducatrice, psychologue ...) afin de voir comment vous vivez vous et votre concubin, votre entourage, l'école ...et suite à cela, il rendra une décision.
Mais si vous n'avez rien à vous reprocher, elle ne peut rien faire, on ne retire pas des enfants comme cela à des parents même s'ils se sépare ou sont divorcés.
Courage.